

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Vérité en deçà, Erreur au-delà

Encore un autre roi qui vient nous voir; la République est une de ces bourgeoisies de qui l'on oublie l'origine, par reconnaissance pour leur hospitalité; je ne dis point que ses orgueilleux caprices ne nous coûtent un peu trop cher, mais enfin la paix du monde exige sans doute des réjouissances pareilles, et pour n'avoir pas, dans le concert des puissances, l'air d'une intruse, cette nouveauté doit se faire un peu conservatrice.

Au cours de la glorieuse visite du petit roi d'outre-monts, la République a poussé la courtoisie jusqu'à la dernière des condescendances; tandis, qu'en la personne du président, elle s'agenouillait dévotement sous les vœux de Notre-Dame, elle tenait par la bouche d'un maire socialiste des propos qu'un opportuniste n'eût pas désavoués.

Je me réjouis fort de cette intelligente manière de comprendre la politique extérieure; ce n'est point par la violence, mais par la ruse que l'on amènera les nations nos voisines, à une compréhension plus large du rôle que doit jouer le suffrage universel dans le gouvernement d'un pays.

Si la Révolution Française se fût bornée à consolider à l'intérieur l'œuvre qu'en un moment d'enthousiasme elle venait d'y accomplir, si sa manie de convertir le monde ne l'eût point empêchée de songer à la fragilité chez nous de ses improvisations sublimes, nous n'eussions pas eu la réaction directoriale, le Consulat, l'Empire et 1815; car peut-être en effet n'est-il pas de vérité politique plus profonde que celle formulée par Gambetta « La République n'est pas un article d'exportation ». Ce n'est point sous le coup des pressions extérieures que les monarchies se convertirent au suffrage universel; mieux vaut donc, pour la République et pour le progrès humain, faire des gracieusetés aux monarchies et passer, dans les chancelleries, pour une personne accommodante, gentille et toujours prête aux sourires et aux poignées de main.

Au surplus, ce qui est la vérité parmi nous, pourrait être, par-delà certaines de nos frontières, une erreur, le gouvernement républicain exige une éducation des masses populaires qui, bien imparfaite chez nous, ferait totalement défaut dans la péninsule; en proie aux influences cléricales, sans expérience politique, absolument « inorganique », le peuple espagnol ne mériterait point qu'on lui donne ainsi, sans préparation, la première place aux conseils du gouvernement; les formes que revêt la puissance publique sont généralement le produit des profondes évolutions nationales; il n'y a guère place, en la matière, pour les constructions *a priori*, élaborées par quelque grave cénacle de doctrinaires.

Meurtrie par l'Inquisition, corrompue par les galions et la grasse abondance des derniers siècles, l'Espagne n'élève point son indolent génie jusqu'aux conceptions par lesquelles notre race active, orgueilleuse, inquiète et frondeuse, sut rénover l'organisme politique des vieux temps.

Il faut donc voir dans les monarchies comme des nécessités provisoires; elles sont le couronnement des mille manifestations du caractère national et des mille péripéties de l'histoire nationale. Vouloir aller contre ces grandes forces venues des entrailles du sol et du mystère du passé, serait agir en téméraires.

Les Parisiens, toutes les fois qu'ils reçoivent un monarque, comprennent admirablement cette vérité de sagesse et de sens commun. Ils saluent en lui le représentant nécessaire d'une forme de gouvernement inférieure, que le progrès des siècles fera obligatoirement disparaître à son heure. Ils s'in-

clinent obscurément devant l'atavisme espagnol, comme ils s'inclinent devant l'omnipotence du czar. Les parisiens sont de bons diplomates. Ils savent respecter ce qui est, sachant que ce qui est est toujours, dans une certaine mesure, ce qui doit être.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 6 juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion de l'article 9 de la loi sur la séparation.

M. Bignon dépose un amendement tendant à limiter à 20 ans le temps de services qui donnerait droit à la pension viagère et à élargir le système de la commission en ce qui concerne les indemnités temporaires.

Cette motion est rejetée.

M. Le Roy présente une nouvelle rédaction de l'article 9; il établit pour les ministres des cultes des tarifs de pensions viagères.

Cette motion combattue par M. Briand et le ministre de l'Instruction publique, est prise en considération.

M. Briand, après examen de la motion, propose d'adopter la motion de M. Le Roy qui porte que les ministres des cultes âgés de plus de 45 ans et de moins de 60 et qui auront pendant 20 ans au moins rempli des fonctions ecclésiastiques recevront la moitié de leur traitement.

M. Grousseau combat cette motion.

MM. Leygues, Caillaux, déposent un amendement qui ne serait que le maintien du budget des cultes.

Cet amendement est rejeté ainsi que celui présenté par l'abbé Lemire.

Et la séance est levée.

Séance du 7 juin 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre a continué la discussion de la proposition de M. Morel, sur les tissus de soie pure.

M. Rajon a soutenu le projet et M. Augagneur défend les intérêts de l'industrie lyonnaise.

La suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

Séance de l'après-midi.

La Chambre continue la discussion de l'article 9 de la loi de séparation.

M. Fournier dépose une motion tendant à payer aux ministres des cultes comptant 15 ans de services et exerçant dans des communes de 1.500 habitants, une pension de 400 francs au moins et 1.200 francs au plus.

M. Briand combat la motion qui est repoussée.

Le premier paragraphe de l'article 9 est voté.

Une motion de M. Augagneur, portant que la pension ne sera pas payée dans les communes où le revenu moyen atteindra le traitement payé au ministre, est rejetée.

Ensuite, la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 6 juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Dès l'ouverture de la séance, M. Fallières, dans une allocution, flétrit l'attentat dont ont failli être victimes le roi d'Espagne et M. Loubet et il transmit au Sénat les remerciements du roi pour l'accueil chaleureux dont il a été l'objet en France.

Puis M. Fallières annonce la mort de M. Reymond, sénateur de la Loire, dont il retrace la biographie.

Il annonce également la mort du duc d'Audiffred-Pasquier, et propose de lever la séance en signe de deuil, M. Audiffred-Pasquier ayant été président du Sénat.

MOTS DE LA FIN

On parle d'un voyage à Londres de la musique de la garde républicaine. C'est ce qu'on appelle un échange de notes entre les deux pays.

La démission de M. Delcassé

La nouvelle de la démission de M. Delcassé a été connue mardi dans l'après-midi à Cahors par une dépêche de l'Agence Havas au Journal du Lot.

Les journaux du soir confirmeront cette information.

L'Officiel de mercredi publie le décret suivant :

« Le Président de la République française,

» Décrète :

» Article premier. — M. Rouvier, sénateur, président du conseil des ministres, ministre des finances, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Delcassé, dont la démission est acceptée.

» Art. 2. — Le ministre des finances, président du conseil des ministres, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 6 juin 1905.

» Emile LOUBET.
» Pour le Président de la République, le président du conseil, ministres des finances: ROUVIER »

Le départ de M. Delcassé du ministère des affaires étrangères est provoqué par son attitude sur les affaires du Maroc.

Déjà, lors de l'interpellation sur cette question, M. Delcassé avait offert de se retirer; mais tout s'était arrangé. Cependant, mardi matin, au conseil des ministres, des divergences de vues s'étant élevées entre ses collègues et M. Delcassé, sur les moyens d'exécution de la politique extérieure suivie jusqu'à ce jour par le gouvernement, M. Delcassé, menacé par les interpellations de MM. Jaurès, Archéaon, a remis sa démission au Président de la République.

La démission a été acceptée.

M. Rouvier s'est chargé d'assurer les services du ministère des affaires étrangères.

UN LONG MINISTÈRE

M. Delcassé avait été nommé pour la première fois ministre des affaires étrangères le 28 juin 1898, dans le cabinet Brisson; depuis cette époque, il était resté à ce poste en faisant partie successivement des cabinets Dupuy, Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. Il est donc resté à quelques jours près, sept années sans interruption au quai d'Orsay.

LE SUCCESSEUR DE M DELCASSÉ

On croit généralement que M. Rouvier conservera le ministère des affaires étrangères; le ministère des finances serait confié, dit-on, soit à M. Merlou, à M. Caillaux, à M. Millebrand ou à M. Antonin Dubost.

Au cas, où M. Rouvier resterait aux finances, M. Paul Cambon, ambassadeur de France en Angleterre, succéderait à M. Delcassé.

Les troubles en Russie

Le Congrès des zemstvos interdit

Le Congrès des délégués des zemstvos et des maires des villes, qui devait s'ouvrir aujourd'hui 6 juin, est interdit.

Un meeting original

L'Union des journalistes russes a affrété un vapeur de la rivière et a croisé sur la Nèva pendant six heures aujourd'hui. Elle a, pendant ce temps, tenu une réunion à bord du navire, à l'abri de l'intervention de la police.

Ce meeting, entre autres choses, a voté une résolution en faveur de la convocation immédiate d'une Assemblée constituante. Il a aussi décidé de participer à la manifestation qu'on organise actuellement et qui doit avoir lieu sur la place du Sénat. La résolution finale salue l'arrivée de la révolution russe.

La police a découvert dans la fonderie Phénix, à Riga, une fabrique clandestine de bombes. Une cinquantaine d'engins ont été saisis. Plusieurs individus ont opposé de la résistance à la troupe et à la police qui voulaient les arrêter. La police a saisi de nom-

breux revolvers et poignards, et d'autres armes.

La police a découvert également une imprimerie clandestine.

Paroles d'Empereur

L'empereur Guillaume — vive et roublarde intelligence selon les uns, empereur de la gaffe selon les autres — vient d'en dire une bien bonne.

On sait qu'il est pieux, de cette piété de monarque qui consiste à affrêter tout spécialement le Bon Dieu pour son service, comme un céleste gendarme, chargé de maintenir l'ordre monarchique.

Donc, l'autre jour, en verve de philosophie, il s'est dit que peut-être les victoires des Japonais pourraient induire quelques esprits critiques à douter de la supériorité du christianisme. Et, saisissant l'occasion d'une cérémonie, il s'est expliqué carrément : « Non, ces victoires, a-t-il dit, ne signifient pas que Jésus soit inférieur à Bouddha (comme si le Bouddhisme était la religion nationale des Nippons). Mais c'est que les Russes sont de mauvais chrétiens, qui ont laissé se corrompre leur foi... Et nous aussi, Allemands, nous la laissons se corrompre, au point que dans une guerre, je doute que nous fussions en droit d'arracher à Dieu par la prière le succès de nos armes... (textuel). Les Japonais, a-t-il ajouté, sont un fleau de Dieu. (retextuel) ».

Ayant ainsi parlé, l'empereur ne tarda point à se convaincre qu'il avait manqué de tact. L'ambassadeur du « fleau de Dieu », à Berlin, l'a trouvé mauvais, et sans doute l'a fait savoir... Le fait est que deux jours après, Wilhelm-la-Gaffe chantait une autre antienne à l'issue d'une revue solennelle : « Le 1^{er} régiment, a-t-il dit, n'a pas fumeusement défilé. Mais ça m'est égal, j'ai fermé les yeux. L'important n'est pas de bien défilé. Les Russes défilent comme des anges, et pourtant ils se sont fait battre par les Japonais, qui ne sont pas merveilleux comme défilé de parade. Mais les Japonais sont sobres, énergiques, travailleurs, etc., etc. » Bref un éloge enthousiaste du Japon, et un éreintement en règle de l'ivrognerie russe.

L'Officiel du Vatican

Le Vatican se prépare à publier un Bulletin Officiel. Excellente affaire : nous serons ainsi fixés sur les desseins et la tactique romains. Mais ce n'est évidemment pas dans cette intention que le pape a pris une telle décision.

S'il faut en croire l'Italie, il se proposerait de réaliser ainsi d'assez sérieuses économies; la presse subventionnée lui revient vraiment trop cher et les finances précaires du Saint-Siège obligent Pie X à y regarder chaque jour de plus près. Un bulletin unique, sans littérature inutile, sera infiniment moins dispendieux.

Ce n'est pas tout; entre les différents organes qui se piquent de révéler fidèlement la pensée pontificale, il y a depuis quelque temps de telles contradictions, que l'on est presque tenté de mettre en doute l'infaillibilité romaine. Résultat désastreux d'une concurrence funeste. Désormais le mot d'ordre sera authenticité et incontestable; nulle divergence de vues; nulle tentation d'interpréter, d'apprécier, voire de discuter les décisions du Saint-Siège. Autant de voies barrées au schisme.

L'élide des fidèles se réjouit, dit-on, d'une décision qui va rendre plus forte l'unité romaine. Mais nos confrères catholiques voient la chose d'un autre œil. Naguère la Voce della Verità se vit sacrifiée à ce besoin d'unité. La Vera Roma est vouée au même sort. Aussi a-t-elle déjà fait part de sa fin prochaine. C'est le 1^{er} septembre qu'elle devra s'effacer devant la nouvelle gazette officielle.

C'est l'époque de la chute des « feuilles », observe mélancoliquement l'Italie.

L'AGAÇANT EPICIER

Comme ça doit être un aimable garçon, cet épicier de Sillé-le-Guillaume, M. Martin-Chesneau, de qui le Temps raconte l'histoire!

Ce Martin-Chesneau, aussi têtue que l'autre « martin », ayant à se plaindre d'un banquier de Sillé, M. Pouteau, lui jeta un tour dont toute la Sarthe s'amusera pendant longtemps.

Il imagina, les jours d'échéance, de se présenter au guichet de la banque et d'y acquiescer ses traites une à une... en imposant au banquier autant de fois 50 francs de monnaie-divisionnaire (pièces de 2 fr., 1 fr. et 0 fr. 50) qu'il y avait de traites. De plus, le négociant prétendait exiger du banquier qu'il acceptât 4 fr. 95 de monnaie de billon pour chaque traite payée.

M. Pouteau ne voulut pas se laisser faire.

Il refusa, disant que toutes les traites à payer par M. Martin-Chesneau dans la même journée devaient être totalisées. Il ne s'agissait à ses yeux que d'un paiement unique pour lequel il acceptait, une seule fois, 50 fr. de monnaie blanche, plus l'appoint en billon.

Il n'y eut pas moyen de s'entendre, le formidable épicier ayant décidé qu'il se vengerait ainsi jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

On alla donc devant le tribunal de commerce du Mans, lequel ne donna raison ni à l'un ni à l'autre.

Il décida que l'épicier intangible devait faire un paiement unique, s'il ne se présentait pas à diverses reprises au guichet, ce qui était son cas.

Mais il ajouta que le payeur pouvait user de la faculté d'acquiescer ses traites une à une, à la condition de venir au guichet à des intervalles espacés. Chaque traite sera alors un paiement distinct et, aux termes de la loi de 1896, le banquier devra accepter 50 francs de petite monnaie à chaque paiement, soit autant de fois 50 francs qu'il y aura de traites présentées.

Il devra aussi accepter l'appoint de la pièce de 5 francs en billon.

Maintenant, obligé de se représenter sans cesse au guichet, l'épicier va-t-il se lasser de cet aimable jeu?

Les paris sont ouverts, et Sillé-le-Guillaume est dans l'attente.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les pertes russes à Tsushima

Le correspondant du Daily Telegraph, à Tokio télégraphie, 5 juin :

« Les pertes totales de la flotte de la Baltique sont les suivantes : 14.000 tués ou noyés, 4.600 prisonniers, 3.000 hommes ont échappé. »

La bataille de Tsushima

Le contre-amiral Enquist a commencé à réparer ses navires. Il attend des instructions de Pétersbourg au sujet de la décision à prendre concernant les navires. Le général Chobin, commandant les troupes américaines, est allé voir l'amiral Enquist mardi à dix heures. Quand il a quitté le navire-amiral, on a tiré une salve de treize coups de canon.

M. Fergusson, secrétaire, s'est rendu à bord du navire-amiral et a informé l'amiral Enquist qu'il a reçu un ordre de Washington suivant lequel l'amiral doit partir dans les vingt-quatre heures ou désarmer ses navires.

Le Japon et la paix

Londres, 6 juin. — Une note communiquée aux journaux dit :

Jusqu'à présent le Japon n'a pas formulé de conditions de paix d'aucune sorte. On fait remarquer de source bien informée que les différents bruits qui ont couru à ce sujet viennent des tentatives faites par certaines personnes privées bien intentionnées pour amener la paix, mais que ces propositions, lorsqu'elles sont soumises aux puissances belligé-

rantes, n'aboutissent qu'à des malentendus, elles vont aussi contre l'objet qu'elles ont en vue et produisent juste l'effet contraire de celui qu'on cherchait.

La Russie demanderait la paix

On apprend de source privée qu'à la suite des délibérations du conseil des ministres tenu, hier, à Tsarkoïe-Selo, les ambassadeurs russes à Washington et à Paris ont été informés télégraphiquement, cet après midi, que la Russie désire connaître les conditions de paix du Japon.

INFORMATIONS

La Commission des Assurances

Le Sénat a nommé mardi la commission de dix-huit membres qui aura à examiner la proposition de M. Antonin Dubost, instituant un service d'assurances contre la vieillesse, l'invalidité et la maladie. Elle est composée de MM. Antonin Dubost, Tournon, Audiffred, Millaud, Forgemol de Bostquénard, Brayer de La Ville-Moyan, Lourties, Cuvynot, Peytral, Vidal de Saint-Urbain, Bourganell, Saillard, de Saint-Quentin, Savary, Thézard, Fessard, Poirier et COCULA.

Les affaires du Maroc

Dans la lettre adressée aux ministres plénipotentiaires pour la réunion d'une conférence à Tanger, il est dit que le sultan reconnaît la nécessité des réformes et leur demande d'étudier surtout le moyen financier d'en assurer l'exécution. L'arrière-pensée du Maghzen est d'obtenir des puissances une augmentation des droits de douanes.

Une pareille demande avait été faite l'année dernière à la France, par l'intermédiaire d'Amin-Eld-Mokri; la France avait refusé parce qu'il ne lui convenait pas de prendre l'initiative d'une réforme préjudiciable à toutes les puissances ayant des intérêts commerciaux au Maroc.

Le résultat immédiat de l'ambassade allemande est de remettre à l'ordre du jour cette question des douanes marocaines; si cette question était résolue dans le sens désiré par le Maghzen, les difficultés du commerce étranger avec le Maroc seraient augmentées.

Afrique occidentale française

D'après les derniers câblagrammes reçus, la situation sanitaire en Afrique occidentale ne semble pas inquiétante.

M. Roume, gouverneur général, a télégraphié qu'on pouvait, sans nul inconvénient, procéder aux envois de personnel convenus pour la Côte d'Ivoire, le Dahomey et la Guinée française. La circulation par le Sénégal étant absolument libre, les officiers et les fonctionnaires civils pourront être dirigés par Kayes et le Niger, et le lieutenant-colonel Lamolle, nommé commandant du territoire militaire de Zinder, ira prendre possession de son poste. Mais la date du conseil de gouvernement qui devait se tenir à Dakar, et qui avait été remis « sine die » n'a pas encore été fixée.

Le complot

Mercredi dernier, la cour d'appel a confirmé, mais par défaut, le jugement du tribunal correctionnel se déclarant compétent pour juger Tamburini.

Sur opposition de ce dernier, l'affaire est revenue dès aujourd'hui.

Après de nouvelles conclusions de M^e Orgias, le défenseur, lesquelles ont été rejetées, Tamburini a été brièvement interrogé; il a déclaré qu'il n'avait point comploté, mais que, puisqu'il était accusé de ce crime, il tenait à s'en justifier devant le jury.

Finalement, conformément aux conclusions du rapporteur Dubost et de l'avocat général Rambaud, la cour a rendu un arrêt confirmant la compétence de la juridiction correctionnelle.

Le repos dominical

Sur l'initiative de MM. Congy, Gervais et Holtz, les sénateurs et députés de la Seine, se sont réunis sous la présidence de M. Lockroy.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Poirrier, Vaillant Tournaie, Strauss, Rouanet, Lerolle, Messimy, Sembat et Congy, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Les députés de Paris et de la Seine émettent le vœu que le Sénat, vote, le plus promptement possible, une loi qui proclame le principe du repos hebdomadaire collectif pratiqué le dimanche, sauf les exceptions résultant des nécessités commerciales et industrielles.

Le Rendement des impôts

Le rendement des impôts, revenus et monopoles s'éleva pour le mois de mai à la somme de 229.334.900 fr., par rapport aux recouvrements du mois de mai 1904, c'est un excédent de 12 millions 403.000 francs et par rapport aux évaluations budgétaires une plus value de 12.221.300 francs.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement de 6.411.000 francs; l'impôt sur les opérations de Bourse 3.500 francs; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières 357.000 francs, les douanes 2.015.000, les contributions indirectes 1.026.000 francs, les sels 25.000, les contributions indirectes (monopoles) 2.207.000 francs, les postes 2.607.000 francs, les télégraphes 410.700 francs, les téléphones 185.800 francs.

Il y a moins-value sur le Timbre 1.443.500 francs, les huiles minérales 139.000, les sucres 1.255.000 francs, les contributions et avances pour travaux télégraphiques et téléphoniques 189.800 francs.

Petites Nouvelles

Dans une expérience qui vient d'être faite à Toulon, 6 torpilleurs furent chargés de surveiller une surface d'environ 2.400 mètres que devaient traverser 5 sous-marins des modèles les plus anciens. Les sous-marins accomplirent cette traversée sans avoir été aperçus par les torpilleurs.

— A Cette, de graves désordres se sont produits; les ouvriers grévistes ont dressé des barricades, lancé des cailloux sur la police et empêché tout travail dans le port.

— En Algérie, des troubles violents ont éclaté, provoqués par les ouvriers et ouvriers en grève de l'usine de cigarettes Bastos.

— L'anniversaire de la bataille de Magenta, a été fêté lundi à Milan avec le concours de la colonie française.

La France a été très acclamée.

— La mission Charcot est de retour en France depuis mardi; elle a débarqué à Toulon.

— Le mariage civil du kronprinz a été célébré mardi vers 4 heures dans la chambre du prince-électeur.

REVUE DE LA PRESSE

A propos de la démission de M. Delcassé.

De M. Jaurès dans l'Humanité :

Nous sommes convaincus que M. Delcassé, bien loin de fortifier l'accord franco-anglais ne pouvait que le compromettre en le détournant du sens que la partie la plus noble et la plus vraiment libérale du peuple anglais lui avait donné et que lui donnait toute la démocratie française. Cet accord survivra donc aux interprétations et applications insensées que M. Delcassé en avait prétendu faire; et ramené à son véritable esprit et à son véritable objet, il contribuera au main-

tien de la paix générale. Ainsi le départ de M. Delcassé, sans altérer notre loyale et nécessaire amitié pour le peuple anglais, permettra une détente avec l'Allemagne, qui ne pourra plus prendre ombrage d'une entente où aucune arrière-pensée d'exclusion ne se dissimulera.

De M. Gérauld-Richard dans la Petite République :

M. Delcassé entendait demeurer maître de nouer ou de dénouer des alliances, d'entreprendre des expéditions ou des négociations, d'engager, en un mot, notre pays dans telle entreprise qui lui paraissait conforme à son plan. Il avait un plan : l'isolement, puis l'écrasement de l'Allemagne; il marcha vers ce but pendant sept ans, les yeux fixés sur son étoile polaire, en l'espèce l'alliance russe. C'est pourquoi il ignorait ou voulait ne point voir ce qui se passait sur la terre.

De la Lanterne :

Il reste à réparer tout le mal qu'il a fait; la tâche est lourde; elle ne peut être menée à bien que si le nouveau ministre des affaires étrangères, quel qu'il soit, associe la nation tout entière à ses efforts, s'il renonce à la politique du silence et de l'ombre pour parler nettement et au grand jour, au nom de la République, pour dire bien haut ce qu'elle veut et où elle va.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :

Mais continuons à lire l'Evangile, et nous y verrons une autre tendance qui rattache l'homme à sa patrie terrestre. Envoyé ici-bas, l'homme a une mission à remplir, et Dieu lui a intimé l'ordre de la mener à bonne fin, lui défendant d'attendre à ses jours avant l'heure fixée par lui. « Emplissez la terre et l'assujettissez, régnent sur les oiseaux du ciel, sur les poissons de la mer et sur les animaux qui se meuvent à sa surface ».

CHRONIQUE LOCALE

ON DEMANDE

DES
Ouvriers compositeurs
à l'Imprimerie
du « JOURNAL DU LOT »

Votes de nos députés

Sur l'amendement Jules Auffray, à l'article 9 de la loi sur la séparation, les votes de nos députés ont été :

Contre : M. Vival.

MM. Rey et Lachize se sont abstenus.

La Chambre a rejeté.

Sur l'amendement de M. Gayraud :

Contre : M. Vival.

Pour : M. Lachize.

M. Rey s'est abstenu.

La Chambre a rejeté.

Sur l'amendement de M. Maure :

Contre : M. Vival.

Pour : MM. Rey et Lachize.

La Chambre a rejeté.

Sur l'amendement de l'abbé Lemi-

re :

Pour : MM. Rey et Lachize.

Contre : M. Vival.

La Chambre a rejeté.

Les Notes signalétiques des Fonctionnaires

Le Ministre des travaux publics vient de modifier sensiblement la formule jusqu'ici employée dans son adminis-

tration pour les notes signalétiques données annuellement par leurs chefs hiérarchiques aux divers fonctionnaires placés sous leurs ordres. Dorénavant, les intéressés devront inscrire eux-mêmes, sur les feuilles signalétiques, leurs désirs, ainsi que les renseignements de fait relatifs aux diplômes obtenus, aux services étrangers, à la position de famille, etc.

Ils seront notés par tous leurs chefs, et ceux-ci n'auront à se préoccuper dans leurs appréciations que des questions susceptibles de faire ressortir les services rendus et les aptitudes spéciales.

La réalisation de cette réforme se traduira par une simplification, et donnera plus de sécurité aux fonctionnaires, tout en fournissant à l'administration les renseignements qui lui sont indispensables.

CAHORS

L'AFFAIRE DE LEYME

Cette affaire qui fit tant de bruit et que nos lecteurs connaissent, appelée devant la Cour d'appel d'Agen, n'a pas encore été solutionnée d'un façon définitive : les instituteurs n'ont pas obtenu gain de cause contre la municipalité malveillante de Leyme.

Il semblait cependant que la responsabilité de celle-ci fut entière dans cette affaire que seule elle avait créée; mais la Cour d'appel n'a pas cru devoir faire retomber sur elle la faute commise.

La municipalité est mise hors de cause, mais elle est déboutée de sa demande reconventionnelle en dommages et intérêts contre l'Amicale des instituteurs.

Le seul coupable dans cette affaire, serait le Préfet du Lot :

Dans ses conclusions d'une grande netteté, M. l'avocat général, après avoir fustigé d'importance le maire, les conseillers et leurs complices, s'attache à démontrer que l'administration préfectorale est, par son attitude, seule responsable des incidents de Leyme.

Car ces incidents pouvaient être évités, si une complaisance exagérée envers des amis autoritaires et hargneux n'eût empêché l'administration préfectorale de signifier au maire l'ordre formel d'avoir à procéder à l'installation des deux instituteurs.

M. le préfet n'a pas osé déplaire à ses amis : la Cour d'appel d'Agen le lui reproche nettement.

C'est donc lui qui sera poursuivi. L'Amicale des instituteurs ne saurait d'aucune façon arrêter le mouvement si bien commencé pour défendre les droits stricts de ses membres, et pour faire proclamer que les éducateurs primaires ne doivent pas être victimes résignées des caprices de petits potentats ou de trop faibles et trop complaisants administrateurs.

La Ligue des Droits de l'Homme, l'Amicale nationale des instituteurs et institutrices de France porteront la cause des victimes de Leyme devant toutes les juridictions compétentes, et elles finiront bien un jour par trouver des juges en France qui sauront sanctionner et les faiblesses et les fausses attitudes.

LOUIS BONNET.

Commission des assurances

Nous sommes heureux d'apprendre que notre dévoué sénateur M. Cocula, dans la séance de mardi au Sénat, a été nommé membre de la commission des assurances, chargée d'examiner la proposition de M. Dubost, instituant un service d'assurance contre la vieillesse.

Cette commission sera, en outre, chargée d'examiner le projet de loi déposé par M. Cocula.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le vendredi 9 juin courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour

Demandes de soutiens de famille. — MM. Milhas, Rouquié, Bach, Priolo et Bourthoumiex.

Bourses au Lycée. — Demande Couyba.

Service vicinal. — Création de ressources pour 1906.

Status à J.-J. Rousseau. — Demande de souscription.

Rapports des Commissions.

Rozières — Legs Valette Armand

Le Maire de Cahors a l'honneur d'inviter les jeunes filles de la commune, qui désirent concourir pour l'attribution de ce legs, à déposer au secrétariat de la Mairie leur demande avec les pièces nécessaires, d'ici au mercredi 21 juin courant, dernier délai.

J. H. COSTES.

Bourses du Lycée et du Collège de Jeunes filles

Le Maire de Cahors a l'honneur d'inviter les candidats à ces bourses à déposer, au secrétariat de la Mairie, leur demande avec pièces à l'appui, d'ici au samedi 15 juillet prochain, dernier délai.

J. H. COSTES

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors

Les membres du Cercle de la J. R. L. de Cahors sont instamment priés d'assister à la Réunion Générale qui aura lieu le samedi 10 juin 1905 à 8 1/2 au siège social (Mairie).

Ordre du jour :

Causerie : lecture par le camarade trésorier. — Sujet : Nos missionnaires d'Afrique.

Election d'un secrétaire.

Questions très importantes.

Communications diverses.

Paiement des cotisations.

Le Secrétaire.

Orphéon

M. Nouyrit, musicien gagiste au 7^e, est nommé sous-directeur de l'Orphéon de Cahors.

Société chorale

M. Franssen, ancien directeur de l'Orphéon de Cahors, nous prie de faire savoir qu'il vient d'organiser à Cahors un Orphéon et qu'il invite toutes les personnes qui voudraient en faire partie, à vouloir bien se faire inscrire chez M. Franssen, rue Nationale, 33.

Amicale des instituteurs et institutrices du Lot

Judi matin, à dix heures et demie le conseil d'administration de l'Association amicale des instituteurs et institutrices publiques et laïques du Lot s'est réuni à Cahors, au siège social, boulevard Gambetta, café de Bordeaux.

Police

M. Arbon, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, est nommé agent de police en remplacement de M. Rossignol, démissionnaire.

Arts et Métiers

Les 21, 22 et 23 juin, aura lieu dans une salle de la Préfecture le concours pour les écoles des arts et métiers.

Les accidents dans le Lot

L'Officiel publie la statistique par départements, des accidents survenus en France du 1^{er} janvier au 31 mars 1905.

Voici les résultats de cette statistique pour le département du Lot.

Nombre de tués ou blessés :

Hommes : (de moins de 16 ans) 1 ; (de 16 ans et plus) : 6 ; Cas de mort : 1 ; Cas d'incapacité permanente partielle : 6

Punch d'adieu

Samedi soir, 3 juin, les facteurs des Postes de Cahors ont offert un punch à M. Chopard, brigadier facteur, qui vient de recevoir un avancement mérité et d'être nommé à Lyon.

Tous les facteurs étaient réunis, car tous avaient tenu à apporter à M. Chopard l'expression de leurs plus vives sympathies.

La soirée fut cordiale, et avant de se séparer, lorsque le punch eut été servi, le facteur Labarthe, au nom de ses collègues, parla en ces termes :

Monsieur Chopard,

Voilà bientôt l'heure où vous allez nous quitter et permettre à d'autres d'apprécier votre inestimable bonté.

Je ne veux pas vous laisser partir sans vous dire au nom de tous mes collègues, combien nous étions attachés à vous.

Dans une administration, quand le personnel apprend qu'un chef peu sympathique a été appelé à une autre résidence, la grande majorité éprouve un soulagement. Il n'en a pas été ainsi, lorsque nous avons connu officiellement le départ de notre bienveillant brigadier.

Depuis dix ans nous avions l'honneur, M. Chopard, de vous avoir pour chef et pour ami; pendant ce temps il nous a été permis d'apprécier vos qualités de chef, soucieux des intérêts des facteurs. Avec vous, les relations étaient franches et cordiales, car vous auriez voulu n'avoir que des éloges à faire à nous tous.

Je tiens à vous dire au nom de mes collègues présents et absents que nous regrettons vivement votre départ; mais nous nous réjouissons de votre avancement bien mérité et nous vous assurons, M. Chopard, que nous garderons toujours de vous le meilleur souvenir.

Je lève mon verre, et je vous propose chers collègues de lever le vôtre à la santé de notre brigadier et de sa famille; que nos meilleurs souhaits l'accompagnent à Lyon, sa nouvelle résidence.

Ensuite, M. Réal, au nom de l'Association des sous-agents du Groupe du Lot a pris la parole à son tour, en ces termes :

Camarades,

Le moment approche où notre camarade M. Chopard, brigadier facteur, va se séparer de nous, il était de notre devoir de nous réunir pour lui exprimer tous les regrets que nous ressentons de ce départ inattendu. Oui cher camarade, je vous donne l'assurance, au nom de tous les présents et même des absents à cette réunion, que vous emportez l'estime et l'amitié des facteurs du département du Lot.

Malgré vos fonctions de brigadier auxquelles est rattachée une partie de l'autorité administrative, vous n'avez cessé d'être pour nous un ami dévoué, et si parfois vous vous êtes trouvé dans la nécessité de signaler dans vos rapports quelques défaillances, vous avez toujours accordé les circonstances atténuantes.

Dès votre arrivée dans le Lot, nous avons toujours remarqué les qualités que vous possédez, la bonté et la justice et que vous étiez tout dévoué à la catégorie si intéressante du petit personnel d'où vous en a sorti votre travail et votre intelligence.

Mieux que personne vous connaissez nos besoins, aussi vous avez été choisi pour remplir les fonctions de secrétaire de l'association générale. Là encore vous n'avez pas ménagé votre peine et par vos rapports avez su présenter à l'association nos intérêts et nos revendications.

Que nos vœux vous accompagnent dans la grande cité lyonnaise.

Camarades, buvons à la santé de notre cher brigadier et à celle de sa famille.

* *

Ces toasts ont été accueillis par les braves de toute l'assemblée que M. Chopard, en termes émus, remercia chaleureusement de sa chaleureuse manifestation de sympathie.

Cirque Rancy

Mardi à 11 heures du matin est survenu un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles pour les conducteurs de l'automobile-école du Cirque Rancy.

A la sortie de la commune des Masseries, sur une fausse indication, l'automobile s'est engagée dans une pente des plus rapides où elle est allée se briser contre un rocher.

M. de St-Chamont, le chef afficheur ainsi que le chauffeur, voyant le péril, à quelques mètres d'un mur desoutènement du chemin vicinal, que la machine allait franchir, ont pu sauter à temps et éviter ainsi une mort certaine.

Le chauffeur seul a été légèrement blessé ! Les dégâts matériels sont très importants.

Par suite de modifications dans l'itinéraire, le Cirque Rancy ne séjournera à Cahors que 3 jours du 16 au 18 juin, avec matinée le 18 à 3 heures de l'après-midi.

PROGRAMME DU 8 JUILLET 1905

Marche Viennoise	Ziehrer
Le Roi de Lahore (ouv.)	Massenet
Espana (valse)	Chabriez
Samson et Dalila (fant.)	St-Saëns
Marche Indienne	Sellenick

Alfred Fenelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Le concert du dimanche 11 juin sera donné par l'Avenir Cadurcien, les musiciens du 7^e partant en permission de Pontecôte.

Arrondissement de Cahors

Crayssac

Incendie. — Lundi matin, vers les quatre heures, un terrible incendie s'est déclaré dans la grange de M. Jean Pierre Gélis, propriétaire au mas de Zarrit, commune de Crayssac, canton de Catus.

L'immeuble et tout son contenu ont été la proie des flammes, y compris une paire de boufs qui n'ont pu être retirés.

M. Gélis avait quitté sa maison, comme d'habitude, pour aller travailler dans les champs un peu avant.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Les pertes, qu'on évalue à 3.500 francs environ, sont couvertes par une assurance.

Saillac

Basse vengeance. — Un individu qu'on pourrait qualifier de malfaiteur, à moins qu'il ne soit inconscient, a pénétré dans une vigne appartenant à M. Gaspard, propriétaire dans notre commune, et a enlevé toutes les jeunes pousses de soixante-cinq pieds de vigne. Plainte a été portée à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

Luzech

Conférence laïque. — Au sujet d'un article paru dans le Quercinois critiquant la conférence faite à Luzech par M. Gayral, secrétaire général du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque de cette commune, M. Gayral nous prie de demander au Quercinois de vouloir bien faire connaître l'auteur de cet article.

M. Gayral réclame en outre à notre confrère de lui communiquer le numéro du journal contenant les critiques de la conférence laïque.

Nous transmettons au Quercinois cette demande.

Le Boulv

Accident. — Le sieur Delbouys, charron à St-Matré et son ouvrier allaient remettre de l'ouvrage à Lagardelle avec leur voiture attelée d'un jeune cheval, lorsque, arrivés en face

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 3

LES OUBLIETTES

DU

VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

II

Ce qu'était alors le Louvre

Mais Marcel, stupéfait d'abord de ce qui lui arrivait de si foudroyant, frémit de tout son corps, et, bousculant Trois-Echelles, qui voulait le faire tomber à genoux, il bondit vers le prévôt :

— Messire, lui cria-t-il, la rougeur au front et l'œil fulgurant, je suis clerc ! — Clerc ou bourgeois, qu'on le bâtonne vertement.

— Je ne suis justiciable que de l'Université.

L'Université de Paris jouissait encore, à cette époque, de tous ses privilèges, dont le principal consistait à avoir sa propre juridiction et à ne point permettre que le prévôt de Paris, ou même le grand prévôt de la maison du roi, mit

la main sur ses écoliers, clercs ou basochiens.

Tristan allait sans doute passer outre, malgré ce privilège, lorsqu'une nouvelle troupe pénétra dans la cour du Louvre.

On reconnut le connétable de Saint-Pol, à la tête de plusieurs lances.

C'était un puissant seigneur que Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, tant comme grand feudataire de la couronne qu'à cause de sa haute charge, la première du royaume, et de son alliance avec le roi, puisqu'il avait épousé une fille de Savoie, sœur de la reine.

La fortune de sa maison avait été cimentée d'une manière sinistre par le sang de Jeanne d'Arc, que le comte Jean, oncle de Louis, avait livrée aux Anglais.

Le connétable avait le regard faux et cruel. Il était généralement détesté; mais comme il avait besoin de se faire un parti dans la capitale, pour des raisons que nous connaissons, il caressait les parisiens.

Son grand-oncle Walern, avait déjà eu, du temps des Armagnacs et des Bourguignons, une grande influence dans Paris, où il avait créé une milice des Ecorcheurs, et le comte Louis s'en souvenait.

Voyant un écolier garroté et prêt à être bâtonné, le connétable s'enquit de ce qui s'était passé.

Tristan ne put lui donner de valables

raisons au traitement flétrissant qu'il voulait infliger à Marcel, et Saint-Pol lui ayant remontré qu'il se ferait une querelle inutile avec l'Université que le roi protégeait, le grand prévôt finit par renoncer à la bastonnade.

— Qu'on le délivre de ses cordes ! grommela-t-il. Mais je le retiens prisonnier.

Et avisant Olivier le Dain, qui avait silencieusement assisté à toute cette scène, en examinant tour à tour le connétable et l'écolier avec la plus grande attention, il l'appela et lui dit :

— Pendant que nous questionnerons le médecin, gardez-moi ce clerc dans le logis du capitaine.

— Que vous a-t-il fait ? demanda le barbier.

— Il m'a menacé du regard et du geste.

Très rancunier lui-même, Olivier comprenait facilement la rancune du grand prévôt.

Il promena de nouveau son regard du comte de Saint-Pol à Marcel, et murmura :

— Etrange !

On se dirigea vers la tour de l'Orgueil, après que le connétable eut échangé quelques mots avec Tristan.

Le Louvre était alors une véritable forteresse féodale. Depuis peu de temps seulement, on connaît exactement l'emplacement que cette forteresse occupait

dans le palais actuel, qui ne fut construit que sous François I^{er} et ses successeurs.

L'origine du Louvre se perd dans la nuit des temps, et l'on n'est nullement d'accord sur l'étymologie de son nom.

Les uns veulent que ce nom vienne des loups de la forêt qui existaient jadis dans son voisinage.

Les autres croient avoir trouvé l'origine du nom dans le vieux mot français ouvre (œuvre); on aurait dit l'ouvre pour l'ouvrage par excellence.

L'opinion la plus vraisemblable est celle qui consiste à penser que c'est le mot saxon lower, signifiant château, qui s'est transformé en Louvre.

C'est à Dagobert ou à Childebert I^{er}, on ne sait pas juste auquel des deux, qu'il faut attribuer la construction du château primitif.

Le Louvre, tel qu'il était à l'époque où se passe notre récit ne datait que de Philippe-Auguste.

Il avait, sous ce prince et sous plusieurs de ses successeurs, une triple destination : il servait de résidence aux rois, de forteresse et de prison.

Le comte Ferdinand de Flandre, prisonnier de Philippe-Auguste, y fut conduit chargé de chaînes.

Plusieurs princes eurent dans la suite un sort pareil, et la prison du Louvre devint l'effroi des hauts barons, des vassaux indociles.

Les Bourguignons, étant entrés à

Paris par le fait de la trahison de Perrinet Lecler, massacrèrent quelques jours après, tous les partisans d'Armagnac enfermés dans les prisons. Ils ne respectèrent que celle du Louvre, parce que Charles VI, le pauvre fou, habitait alors le château.

Voici quelle était, d'après les récentes découvertes faites, la physionomie du Louvre au XV^e siècle.

Depuis un siècle environ, l'enceinte d'Etienne Marcel avait renfermé la forteresse dans Paris.

Le château se composait de quatre ailes en retour d'équerre encadrant une cour intérieure de forme rectangulaire. Son étendue correspondait à peu près au quart de celle de tout le Louvre actuel.

Au fond de la cour s'élevait le donjon, où les vassaux du roi de France venaient rendre hommage au suzerain.

C'était la fameuse Grosse Tour, petite forteresse intérieure comme dans tous les châteaux du moyen-âge, munie de son fossé particulier et de son pont-levis, flanquée elle-même

du moulin de M. Carrié, à Grézels, le cheval eut peur et versa la voiture dans un fossé.

Dans la chute, le sieur Delbouys, ainsi que son ouvrier, furent pris sous la voiture et reçurent de fortes contusions qui cependant ne seront pas d'une grande gravité.

Vire

Fête locale. — Cette année, notre fête sera des plus brillantes, grâce au dévouement des organisateurs, qui n'ont rien négligé pour rendre à cette réjouissance annuelle le plus d'attraction possible.

Voici le programme qui a été arrêté définitivement par le comité :

Samedi 10 juin. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie.

Dimanche 11 juin. — Entrée de la musique en ville. — A huit heures, distribution des bouquets. — A deux heures et demie, jeu de la cruche. — A trois heures, mat de beaupré. — A quatre heures, grande course de bicyclettes. — A huit heures, grande illumination. — A huit heures et demie, retraite aux flambeaux. — A neuf heures, brillant feu d'artifice et lancement d'un ballon. — A dix heures, grand bal de nuit.

Lundi. — A neuf heures, réveil en musique. — A deux heures, jeux divers. — A trois heures, grand bal champêtre.

L'accueil le plus cordial est réservé aux étrangers.

Les Masséries

Accident d'automobile. — Mardi 6 juin, vers les onze heures du matin, une voiture automobile appartenant au cirque Rancy, faisant le service de la réclamation, traversait le village des Masséries, mais le chauffeur ne connaissant pas les lieux, s'engagea sur un chemin à pente très prononcée pour aller rejoindre la route n° 33, dite de Vers à Cajarc. Voyant son automobile glisser sur ses roues entraînée par son propre poids, et comprenant qu'avec la vitesse qui allait s'accroître de plus en plus, il ne pourrait prendre le tournant du fond de la côte, prit le parti désespéré de buter contre la muraille, aussi, au moment où la lourde machine heurta de son avant-train le mur le conducteur sauta sur la muraille haute d'un mètre environ en cet endroit il était temps, car la voiture se renversa presque aussitôt.

Des cultivateurs travaillant dans les champs voisins, témoins oculaires de l'accident, accoururent en toute hâte, croyant que des personnes étaient à l'intérieur. Ils furent heureux de constater que tout se bornait à des dégâts purement matériels, le chauffeur était seul et ne paraissait avoir que de contusions sans gravité. Nous avons à signaler la promptitude du dévouement de MM. Laporte cantonnier, Faurie père et fils, Delfour, Blanc Justin, Reuilles, Delsol, Liauzot, et Mathieu qui arrivèrent les premiers sur les lieux. En peu de temps d'autres personnes accoururent et avec beaucoup de peine on remit l'automobile sur ses roues et on la descendit à la route. L'employé resté en arrière pour la distribution des prospectus, alla à St-Géry télégraphier à la direction du cirque l'accident et dans l'après-midi, le Directeur et M. Artigalas arrivèrent. Après quelques réparations sommaires, l'automobile de M. Artigalas prit l'autre à la remorque et repartirent bien avant la nuit.

La municipalité a proposé une déviation à ce chemin, cause de l'accident et les fonds nécessaires seraient à la veille d'être votés si les nombreuses occupations de M. l'Agent-Voyer, qui est obligé de se livrer à un surmenage excessif lui permettaient d'établir le projet indispensable à cet effet. Il y a près d'un an que cette route est adoptée en principe par la municipalité et lors d'une des dernières séances de conseil, par un rapport bien motivé, il a demandé jusqu'en décembre prochain pour élaborer son tra-

vail. Nous espérons tous qu'à cette date ce sera prêt.

Pour nous, nous tenons pour réelles les déclarations faites. Aussi nous considérons comme faux les bruits qui courent disant que certaines combinaisons sont élaborées dans les hautes sphères communales dans le but d'en retarder indéfiniment l'exécution.

L'accident récent qui a failli être un malheur, servira peut-être, à accélérer la solution.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Syndicat des planteurs de tabac. — Une réunion du Syndicat des planteurs de tabac de Cajarc a eu lieu dimanche à la mairie, à quatre heures du soir, la séance ne fut ouverte par le président qu'à quatre heures et demie.

Le bureau était composé de MM. Bonafous, président; Lacam, vice-président; Bramel, trésorier, et Cassayre, secrétaire.

M. le Secrétaire donna lecture à l'assemblée des statuts, qui sont approuvés, sauf en ce qui concerne le montant de la cotisation à payer annuellement.

Dans leur dernière réunion, il avait été décidé de payer annuellement la somme de 1 fr. Cette cotisation est abaissée à 10 c.

L'assemblée décide que la commission aura à préparer un rapport sur les questions des revendications.

La séance a été levée à six heures un quart.

Vélo-Sport Cajarc. — A la suite d'un appel adressé par M. Isidore Durand et quelques-uns de ses amis, une réunion publique a eu lieu à la mairie pour la création d'une Société cycliste à Cajarc, samedi soir à huit heures.

Vingt-huit personnes avaient répondu à l'appel.

Le bureau provisoire, MM. Durand, président; Mirabel et Durand, frère du président, assesseurs, est acclamé.

Lecture est donnée des statuts du Vélo-Sport figeacois et l'on procède à la nomination du bureau définitif et de la commission.

Sont nommés : MM. Bessodes, dit Bournaize, président; Lagarde, horloger, vice-président; Mirabel, trésorier; Vincent, secrétaire; Durand, capitaine de route; Pailis, lieutenant de route; Bouquié, Espitalié, commissaires.

La commission s'est réunie le 7 juin pour élaborer les statuts et les soumettra dimanche à une assemblée générale. Nos félicitations à M. Durand et à ses amis pour leur initiative, et longue vie à la jeune Société appelée à rendre beaucoup de services.

Figeac

Collège. — Parmi les fonctionnaires de l'enseignement secondaire qui ont obtenu des promotions de classes, nous relevons les noms suivants: MM. Jean, principal; Basset, professeur de philosophie; Gauron, professeur de première; Laborde, professeur de deuxième; Clédel, professeur de sixième.

Chemins vicinaux. — Le jeudi 15 juin 1905, à deux heures du soir, il sera procédé à la sous-préfecture de Figeac, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction des chemins vicinaux ordinaires, numéros 6 et 7, situés sur le territoire des communes d'Aynac et Prendeignes.

St-Céré

Rixe. — Dimanche soir, vers onze heures, M. Fages, épicière, place du Gravier, revenait de la fête de Saint-Vincent avec sa femme et leur plus jeune enfant. Arrivés sous les platanes, ils furent croisés par M. Bru menuisier. Une altercation s'éleva entre eux, des paroles on en vint aux coups. Bru reçut dans le dos un violent coup de couteau;

la lame pénétra profondément près de l'épaule, perforant le poulmon; son état est grave; il a été transporté à l'hôpital.

Fages déclare que, se trouvant en légitime défense, c'est lui qui a porté le coup de couteau.

MM. Fontanilles, tourneurs sur bois, et Bayle, cultivateur, qui accompagnaient Bru à quelques pas en arrière, prétendent que c'est M. Fages qui, venant au secours de son mari, a porté le coup.

La justice informe.

Accident de voiture. — Dimanche soir, vers dix heures, M. Labrousse, propriétaire à la Croix de Saint-Médard, revenait de la fête de Saint-Vincent, lorsqu'en passant près du village des Tuileries, la voiture accrochant un char de bœufs, arrêté sur le bord de la route, fut renversée dans le fossé. Labrousse et sa jeune fille, violemment projetés sur le sol, furent relevés peu après par des passants, qui les transportèrent à l'hôtel du Progrès où ils sont en traitement.

Ils ont reçu dans la chute de graves contusions.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Suicide. — Lundi soir, la dame L..., née L... a été trouvée pendue au grenier de sa maison. Cette femme appartenait à une famille aisée et honorable de notre ville; rien ne motivant la triste détermination qu'elle a prise, on peut conclure qu'elle a subi l'influence d'un accès de fièvre chaude.

Commencement d'incendie. — Dimanche dernier, vers dix heures du soir, le premier étage de l'hôtel des Postes s'éclairait subitement, un incendie se déclarait dans cette partie de la maison. Heureusement que beaucoup de promeneurs circulaient à cette heure là dans l'Avenue Gambetta, aussi, en peu de temps plus de deux cents personnes étaient à l'assaut des portes, pour tâcher d'avertir les personnes habitant l'immeuble.

M. le receveur des postes à ce moment-là était dans son cabinet, ne se doutant pas que le feu était à ses appartements, mais grâce à son sang-froid et à celui de M. Hévrard, commis principal des contributions indirectes, habitant le même immeuble, ce commencement d'incendie n'a pas eu d'autres suites que quelques dégâts assez importants, il est vrai, mais affectant exclusivement les meubles particuliers de M. Manavit. On ne sait à quoi attribuer ce sinistre.

Fêtes de la Saint-Jean. — D'ores et déjà, nous pouvons annoncer à nos lecteurs que nous aurons cette année des fêtes de la Saint-Jean splendides.

La commission d'initiative dont nous avons donné, il y a à peine quelques jours la liste des membres la composant, a travaillé ferme.

Nous lui devons donc des félicitations, car nous avons remarqué chez tous ses membres un dévouement que jusqu'ici, à pareille occasion, on n'avait pas trouvé parmi nos concitoyens.

Il est vrai de dire que ces messieurs ont été encouragés par la générosité du public.

Nous aurions voulu donner à nos lecteurs la primeur de quelques numéros à sensation du programme, mais fidèle à la parole donnée d'être discret, nous resterons muet à ce sujet; toutefois, disons que nous verrons cette année fouler aux pieds cette vieille routine, et que les nombreux divertissements offerts au public seront d'un goût tout à fait moderne.

Fidèle à sa vieille tradition hospitalière, notre cité fera le meilleur accueil aux nombreux étrangers qui ne manqueront pas de venir ce jour-là à Gourdon.

Gramat

Foire du 3 juin. — Cours pratiqués : bœufs gras, 34 à 36 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, baisse de 50 fr. par paire; veaux, 90 c. à 1 fr. le kilo.

Au foirail des moutons, vente très lente avec baisse de 5 fr. par tête. Blé, 14 fr. 50 à 15 fr.; avoine, 6 fr. 75 à 7 fr.; maïs, 14 à 16 fr., le tout les 80 litres.

(Œufs, 70 c. la douzaine; poules, 60 c.; poulets, 90 c. à 1 fr. le demi-kilo.

Payrac

Les armes à feu. — Deux jeunes enfants, les nommés Auguste Cabanès, âgé de dix ans, et Paul Pagès, âgé de onze ans, habitant avec leurs parents au lieu dit Gouny, commune de Payrac, gardaient les moutons dans les bois.

Ayant aperçu une cabane de berger dont la porte était ouverte, ils pénétrèrent à l'intérieur.

Ils aperçurent un revolver de petit calibre et le manipulèrent sans se rendre compte de la gravité de leur imprudence, car au moment où le jeune Pagès tenait l'arme, un coup partit.

Son malheureux camarade, le jeune Cabanès, reçut la balle en pleine poitrine. Malgré la gravité de sa blessure, le pauvre enfant put se rendre au domicile de ses parents, où les soins les plus dévoués lui furent donnés par M. le docteur Constant.

Mais les efforts et le dévouement de tous furent inutiles, car le petit expira le lendemain matin.

Saint-Germain

Nécrologie. — Nous apprenons que Madame Vve Rozières, née Cayla, mère de Mme veuve De Verminac, vient de mourir à Saint-Germain, où elle habitait avec sa fille et son gendre, Mme et M. Bellocq, percepteur.

Nous adressons, en cette douloureuse circonstance, à la famille de la défunte, nos plus respectueuses et nos plus sincères condoléances.

UNE

Découverte Sensationnelle

Certains grands journaux de Paris se font l'écho d'une découverte vraiment sensationnelle qui fera la joie des pauvres malheureux otitimes. Un jeune médecin de la Faculté de Paris, atteint lui-même par le terrible fléau, vient d'expérimenter avec un succès sans précédent sur plus de 500 tuberculeux à tous les degrés le traitement souverain qui lui a rendu la santé. Les *Toux les plus opiniâtres, les Laryngites, les Bronchites chroniques* ainsi que la *Neurasthénie* sous toutes ses formes, avant-coureurs de l'émoussant *Microbe* disparaissent en quelques jours.

Pour plus amples renseignements, demander la *Notice explicative* au Directeur du Progrès Hygiénique de France, 4, rue de Rivoli, à Paris, qui l'envoie gratuitement.

Bulletin Financier

L'ensemble du marché est plutôt hésitant; la baisse des mines d'or a entraîné les valeurs se négociant au Parquet, de plus les affaires étant toujours peu actives, le léger recul d'aujourd'hui n'a rien d'extraordinaire.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 99,82 clôture à 99,70; l'Amortissable cote 99,70.

Le groupe des actions des Etablissements de Crédit est des plus calmes; la plupart n'ont inscrit aucun cours à terme.

Parmi nos chemins; le Lyon est à 1358; le Nord, 1805; l'Orléans à 1473. Le Suez sans changement est à 4490; le Rio a baissé de 10 fr. à 1529.

Les fonds étrangers sont en baisse; l'Extérieure à 91,32; l'Italien à 106,60 le Portugais, 68,32.

Cependant les fonds Russes sont en reprise; les Consolidés à 86,75; le 3 0/0 1891 à 73,05.

Le Turc clôture à 88,82; la Banque Ottomane, 611.

Au comptant, les actions Métropolitain Nord-Sud-Parisien, sont recherchées à 332 fr.

En Banque; la New-Kaffirs est en hausse à 44 fr.

CRÉDIT LYONNAIS

Agence de Cahors

91, Boulevard Gambetta, 91

Le CRÉDIT LYONNAIS traite toutes les opérations de Banque, et se charge de toutes les Opérations de Bourse : Ordres de Bourse; Régularisations de titres, Paiement sans frais de tous coupons; Prêts sur titres, Renseignements financiers gratuits.

DÉPÔTS DE TITRES

Le CRÉDIT LYONNAIS reçoit tous titres en dépôt, oncaise d'office les coupons et en porte le montant au crédit d'un compte ouvert au nom du déposant et productif d'intérêts. Il vérifie l'office, sans responsabilité toutefois, les tirages des titres en dépôt. Il se charge d'opérer le remboursement des titres amortis. Les titres déposés peuvent être retirés sans avertissement préalable.

DÉPÔTS DE FONDS A INTERÊTS

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie les intérêts suivants :

de 3 mois à 6 mois	1 %
de 6 mois à 12 mois	2 %
1 an et au-delà	2 1/2 %

COFFRES-FORTS EN LOCATION

Le CRÉDIT LYONNAIS met à la disposition du public pour la garde de valeurs, papiers, bijoux, etc., etc., des Compartiments de coffres-forts à secret. Cette installation présente les plus complètes garanties. Chaque Locataire peut seul ouvrir le compartiment qui lui est affecté.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

0/0.....cpt	99 70
3 Jouissance 1 ^{er} avr. 1905 tme	99 70
3/0 amor. Der. an. 1905. cpt	99 75
3 Jouiss. 16 avr. 1905. tme	99 70
Banque de France.....cpt	3795 ..
Action nom. Jouis. 28 déc. tme
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1400 ..
500 fr. t. p. Jouis. jan... tme	1402 ..
Crédit Foncier.....cpt	720 ..
500 fr. t. p. Jouis. jan... tme	720 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1080 ..
500 fr. t. p. Jouis. 25 mars tme	1083 ..
Société générale. Jouis. avr. cpt	641 ..
Est.....cpt
500 fr. t. p. Jouis. mai... tme
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1350 ..
500 fr. t. p. Jouis. mai... tme	1358 ..
Midi.....cpt	1215 ..
500 fr. t. p. Jouis. jan... tme
Nord.....cpt	1800 ..
400 fr. t. p. Jouis. jan... tme	1805 ..
Orléans.....cpt	1478 ..
500 fr. t. p. Jouis. avr... tme	1473 ..
Ouest.....cpt	910 50
500 fr. t. p. Jouis. avr... tme
Métropolit. 250 f. t. p. Jouis. tme	575 ..
Suez act. 500 f. t. p. J. jan. tme	4490 ..
— 5 ^{me} civile.....jan. cpt	3280 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	836 ..
Espagne extér. 40/0 avr... tme	91 22
Russe 4 0/0 1901... juin cpt
— 3 0/0 1896... mai cpt	70 80
Rio-Tinto... Jouis. mai tme	1529 ..

MINES D'OR

Rand Mines.....	238 ..
Chartered.....	51 50
East Rand.....	194 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 24 25 à 24 50; juil. 24 50 à 24 75; juil.-août 23 75 à 24 »; 4 dern. 22 » à 22 25. Cir. : 9 250 Liq. : >>>>

AVIS

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

JEUNE HOMME 18 ans, ayant bonne instruction primaire, demande place. Excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

VALS
Saint-Jean. Mince d'estomac, appétit, digestions. Précieuse. Foie calciné, bile, diabète, goutte. Dominique, Désirée, Magdalena, Nigelle. Impératrice. Très agréable à boire. Une bouteille par jour. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

BÉBÉ NE DORT PLUS
Mange peu, Digère mal & Dépérit
SES DENTS le font souffrir
et l'accablante chaleur ajoute encore à ses tourments!
COMMENT LE REMÉDIER
et tout en même temps faciliter sa digestion?
DONNEZ-LUI DE L'
ÉMULSION SCOTT
A L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET AUX HYPOPHOSPHITES DE CHAUX et de SOUDE qui, en raison de son mélange perfectionné, peut être prise même pendant les plus fortes chaleurs. Ni ses soi-disant imitations, mal préparées, ni l'huile de foie de morue ordinaire, ne vous donneront les mêmes résultats. RIEN N'ÉGALE

ÉMULSION SCOTT
Son efficacité est prodigieuse. Elle seule guérit radicalement. Son goût est agréable. Sa digestibilité parfaite. Et si, par hasard, vous en doutez, demandez-nous pour essai un échantillon en nous adressant 50 centimes et mentionnant ce journal. Vous serez bientôt convaincu que nous n'avons en aucune façon exagéré les qualités de l'Émulsion Scott (Delouche & Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants.

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XI

Exhumation

— Oh ! que non, par des malfaiteurs, bien sûr.

— Ou par des pauvres gens, dit l'autre, qui n'avaient pas de bois pour se chauffer cet hiver, car on n'a pas retrouvé trace des matériaux; c'a été l'affaire d'une nuit.

— Et le propriétaire ne la fait pas reconstruire ?

— Non, que je sache; au contraire, il fait des trous nouveaux dans cette partie là, qui n'était pas exploitée.

— C'est pourquoi je ne m'y reconnais plus. Merci et bonsoir messieurs.

— Bonsoir.

Les hommes s'éloignèrent au moment où Chopin arrivait, Bernard lui fit part

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

de ce contre-temps.

— Je retrouverai la place dit l'ancien menuisier; voici un endroit où l'herbe est plus jeune, la cabane était là.

— Vous avez de bons yeux.

— C'est l'habitude du travail des champs. Tenez, voici la fin du sentier. Le jeune homme s'est enfoncé à deux cents mètres de la porte, qui était de côté... Tiens, il y a une fouille nouvelle à cette place...

— Arriverions-nous trop tard ?

Le fermier calcula.

— Non, dit-il, mais il est temps... demain, les ouvriers auraient fait la terrible découverte. Il va falloir procéder avec précaution. Je vais aller chercher des outils.

Ce fut alors qu'il revint vers Eustache.

Cette fois, celui-ci comprit que le menuisier en aurait pour longtemps et qu'il pourrait le suivre sans crainte d'être surpris.

Il prit donc le sentier sans bruit, et lorsqu'il fut à deux cents mètres, il aperçut trois ombres sur le bord de la rivière.

— C'est bien cela, murmura-t-il. Il y aura du nouveau avant peu.

Et, comme il savait ce qu'il lui importait de savoir, il revint à la voiture et s'allongea sur le coffre.

Cependant, Gontran, Bernard et Chopin remuaient la tourbe.

A dire vrai, Gontran faisait peu de chose, Chopin fouillait et Bernard déblayait.

Au bout d'un quart d'heure de travail, Chopin tira de sa poche une petite lanterne sourde qu'il alluma; puis, il explora ce qu'il avait découvert.

La partie attaquée avait laissé un vide de deux mètres carrés sur vingt-cinq centimètres environ de profondeur.

En regardant minutieusement, Chopin vit quelques fils noirs flotter au vent. Dans cette terre noire et épaisse ce devait être des racines.

Mais non, c'était fin.

Gontran se baissa et tira ces fils, puis il dit tout bas :

— On dirait des cheveux !

— C'est bien cela, fit Chopin répondant à sa pensée, je ne me trompe pas... C'est là qu'il a disparu.

Gontran se recula instinctivement.

— Pauvre Hector ! murmura-t-il; ainsi il est là.

Pour toute réponse, François Chopin donna quelques coups de pioche méthodiques et avec précaution, pour mettre la tête en relief.

Bernard enlevait timidement la tourbe.

A chaque coup de pioche, grâce à la lanterne sourde que le comte de Chavenay tenait à la main, éclairant cette lugubre scène, on voyait la forme se dessiner.

Toutefois, toute la tête restait noire couleur de la tourbe.

Quiconque aurait vu les trois hommes attentifs à leur fouille, penchés sur ce trou bœux, la nuit, les aurait pris pour des vampires violant l'asile sacré des morts.

Lorsque la tête fut tout à fait dégagée de la tourbe, Bernard pris de l'eau et lava la figure du malheureux Hector.

Ce visage jeune et beau apparut alors intact.

L'air n'ayant pas pénétré la couche de terre, le corps était admirablement conservé.

— C'est lui, s'écria Gontran, il n'y a pas à s'y méprendre.

— Alons, fit Chopin, un peu de courage et sortons vivement d'ici.

Et la nocturne besogne continua.

Le déblaiement dura moins longtemps que l'on ne pouvait le supposer, car Chopin se préoccupait peu d'envoyer les blocs de tourbe dans le bassin.

Il déblayait, évitant seulement de détériorer le cadavre de Favrol.

Les habits, maculés de boue, commençaient à se pourrir. Il était temps d'enlever à la terre cette dépouille mortelle sans quoi celui qui mien n'arrête en aurait fait une momie méconnaissable.

Après une heure d'un travail sans relâche, les trois hommes purent, en réunissant leurs efforts, enlever le corps tel qu'il s'était enlisé l'année précédente.

Le plus fort était fait.

Si Bernard et Gontran avaient été seuls, il est probable qu'ils n'auraient pas continué leur besogne, mais Chopin semblait inaccessible à l'émotion.

Et cependant que de souvenirs la vue de ce corps inerte lui rappelait; la scène de l'enlèvement et son amour outragé.

Mais Chopin, homme de la nature, sentait fortement sa douleur, et par cela même la supportait plus fortement encore.

— Maintenant, dit-il, il faut emmener d'ici ce témoin gênant de notre action de ce soir.

— J'avoue, dit Gontran, qu'il me répugne d'y toucher.

— Hélas ! monsieur le comte... parce que c'est un mort.

Chronique agricole

SAUVONS NOS VIGNES !

Les sels de cuivre ont une action préventive efficace contre le mildiou, et les conidies et les zoospores ne peuvent germer dans une solution contenant seulement 1/10.000.000^e de sulfate de cuivre. Pour éviter l'invasion, il faut donc qu'au moment de la germination des spores, les feuilles de la vigne soient couvertes d'un revêtement protecteur de sels de cuivre. Telle est la base des divers traitements en usage.

Avant de passer à la pratique même de l'opération, posons d'abord ce principe de la plus haute importance, que le vigneron ne doit jamais méconnaître : les traitements cupriques sont préventifs ou préventifs et non pas curatifs. Les époques auxquelles ils seront faits et la façon dont ils seront appliqués, auront une très grande influence au point de vue de la réussite ; ni les traitements multiples, ni les fortes doses ne peuvent suppléer l'opportunité des sulfatages.

Le premier traitement est très important à considérer, il convient de le faire de très bonne heure, alors même que le temps sera beau au début de la végétation ; c'est là le seul moyen pour qu'il soit efficace. Un autre avantage des sulfatages hâtifs, c'est leur bon marché. On ne dépense que peu de matières premières et les ouvriers font beaucoup plus de chemin. C'est tout naturel. Traiter des pousses de dix centimètres est plus vite fait que traiter des sarments ayant atteint, ou presque, leur entier développement.

Tous les sels de cuivre ont de l'efficacité, mais les plus économiques sont naturellement les plus employés. Le sulfate de cuivre est généralement préféré. Il a fallu neutraliser les dissolutions de sulfate de cuivre et tâcher d'en fixer les traces sur les feuilles. Ce double but a été atteint par les bouillies, dont les deux types principaux sont la bouillie bordelaise et la bouillie bourguignonne.

Les doses à employer sont les suivantes :

Bouillie Bordelaise

Sulfate de cuivre 2 kilos, chaux grasse 1 kilo, eau 100 litres.

Bouillie Bourguignonne

Sulfate de cuivre 2 kilos, carbonate de soude anhydre 0 k. 950 g. ou cristaux de soude du commerce 3 kilos, eau 100 litres.

L'ALIMENTATION DES LAPINS

Donnons, en passant quelques utiles conseils pour l'alimentation des lapins, conseils dont nos lecteurs nous remercieront certainement.

Les lapins sont des rongeurs, et pour leur permettre de satisfaire leur vif désir de ronger, on leur donnera toutes les fois qu'on le pourra, des écorces, des tiges de branches de jeunes arbres.

Nous recommandons tout particulièrement les branches de saules qui, par suite de l'acide salicylique qui se trouve dans l'écorce de cette essence, sont particulièrement bienfaisantes pour les lapins et les préservent de certaines maladies.

Les drèches de brasseries, lorsqu'elles ne sont pas trop grevées par des frais considérables de transport, constituent aussi une alimentation des plus avantageuses, elles doivent, et nous le recommandons, être distribuées avec du son ou de la farine de tourteaux de maïs ou de coprah.

Les vinasses quoique peu riches en matières nutritives, peuvent également être employées pour délayer les pâtées de son et de tourteaux.

Les pâtées doivent être légèrement salées.

La variété dans les aliments est de toute nécessité, elle a pour but d'aiguiser et de maintenir l'appétit des lapins, mais le choix de ces aliments doit être raisonné de façon à ce que la totalité fasse un régime ni trop sec ni trop aqueux.

Trop sec, on prédispose les lapins à la constipation qui, en durant, peut amener la paralysie, épilepsie.

Trop aqueux, la diarrhée survient, et la diarrhée est un des fléaux du clapier, car si des soins attentifs ne sont pas là pour enrayer le mal, il n'est pas rare de voir les lapins en nombre mourir au bout de quelques heures.

Notons que l'herbe mouillée donne infailliblement la diarrhée.

Le régime des élèves devra être à la fois tonique, rafraîchissant et nutritif.

Il faudra veiller avec soin qu'il ne soit ni trop sec ni trop aqueux, car c'est surtout chez les jeunes que la constipation et la diarrhée font de plus grands ravages, la diarrhée surtout.

Si le régime est trop rafraîchissant, au plus petit rafraîchissement de la température, à la moindre humidité, au premier brouillard, la diarrhée se déclare et les victimes ne se comptent plus.

On leur donnera de la luzerne, des carottes, du son, des tourteaux de coprah, de maïs, de l'avoine.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DE LA PENTECOTE 11 JUIN 1905

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 9 au mercredi 14 juin inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 15 juin.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 15 juin.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nèris-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1905, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 30 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eyguande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 9 heures environ, à l'aller et au retour.

PARIS-NÈRIS		PARIS-MONTLUÇON		PARIS-BOURBOULE	
1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
10 55	12 30	10 55	12 30	10 55	12 30
11 15	12 50	11 15	12 50	11 15	12 50
11 35	13 10	11 35	13 10	11 35	13 10
11 55	13 30	11 55	13 30	11 55	13 30
12 15	13 50	12 15	13 50	12 15	13 50
12 35	14 10	12 35	14 10	12 35	14 10
12 55	14 30	12 55	14 30	12 55	14 30
13 15	14 50	13 15	14 50	13 15	14 50
13 35	15 10	13 35	15 10	13 35	15 10
13 55	15 30	13 55	15 30	13 55	15 30
14 15	15 50	14 15	15 50	14 15	15 50
14 35	16 10	14 35	16 10	14 35	16 10
14 55	16 30	14 55	16 30	14 55	16 30
15 15	16 50	15 15	16 50	15 15	16 50
15 35	17 10	15 35	17 10	15 35	17 10
15 55	17 30	15 55	17 30	15 55	17 30
16 15	17 50	16 15	17 50	16 15	17 50
16 35	18 10	16 35	18 10	16 35	18 10
16 55	18 30	16 55	18 30	16 55	18 30
17 15	18 50	17 15	18 50	17 15	18 50
17 35	19 10	17 35	19 10	17 35	19 10
17 55	19 30	17 55	19 30	17 55	19 30
18 15	19 50	18 15	19 50	18 15	19 50
18 35	20 10	18 35	20 10	18 35	20 10
18 55	20 30	18 55	20 30	18 55	20 30
19 15	20 50	19 15	20 50	19 15	20 50
19 35	21 10	19 35	21 10	19 35	21 10
19 55	21 30	19 55	21 30	19 55	21 30
20 15	21 50	20 15	21 50	20 15	21 50
20 35	22 10	20 35	22 10	20 35	22 10
20 55	22 30	20 55	22 30	20 55	22 30
21 15	22 50	21 15	22 50	21 15	22 50
21 35	23 10	21 35	23 10	21 35	23 10
21 55	23 30	21 55	23 30	21 55	23 30
22 15	23 50	22 15	23 50	22 15	23 50
22 35	24 10	22 35	24 10	22 35	24 10
22 55	24 30	22 55	24 30	22 55	24 30
23 15	24 50	23 15	24 50	23 15	24 50
23 35	25 10	23 35	25 10	23 35	25 10
23 55	25 30	23 55	25 30	23 55	25 30
24 15	25 50	24 15	25 50	24 15	25 50
24 35	26 10	24 35	26 10	24 35	26 10
24 55	26 30	24 55	26 30	24 55	26 30
25 15	26 50	25 15	26 50	25 15	26 50
25 35	27 10	25 35	27 10	25 35	27 10
25 55	27 30	25 55	27 30	25 55	27 30
26 15	27 50	26 15	27 50	26 15	27 50
26 35	28 10	26 35	28 10	26 35	28 10
26 55	28 30	26 55	28 30	26 55	28 30
27 15	28 50	27 15	28 50	27 15	28 50
27 35	29 10	27 35	29 10	27 35	29 10
27 55	29 30	27 55	29 30	27 55	29 30
28 15	29 50	28 15	29 50	28 15	29 50
28 35	30 10	28 35	30 10	28 35	30 10
28 55	30 30	28 55	30 30	28 55	30 30
29 15	30 50	29 15	30 50	29 15	30 50
29 35	31 10	29 35	31 10	29 35	31 10
29 55	31 30	29 55	31 30	29 55	31 30
30 15	31 50	30 15	31 50	30 15	31 50
30 35	32 10	30 35	32 10	30 35	32 10
30 55	32 30	30 55	32 30	30 55	32 30
31 15	32 50	31 15	32 50	31 15	32 50
31 35	33 10	31 35	33 10	31 35	33 10
31 55	33 30	31 55	33 30	31 55	33 30
32 15	33 50	32 15	33 50	32 15	33 50
32 35	34 10	32 35	34 10	32 35	34 10
32 55	34 30	32 55	34 30	32 55	34 30
33 15	34 50	33 15	34 50	33 15	34 50
33 35	35 10	33 35	35 10	33 35	35 10
33 55	35 30	33 55	35 30	33 55	35 30
34 15	35 50	34 15	35 50	34 15	35 50
34 35	36 10	34 35	36 10	34 35	36 10
34 55	36 30	34 55	36 30	34 55	36 30
35 15	36 50	35 15	36 50	35 15	36 50
35 35	37 10	35 35	37 10	35 35	37 10
35 55	37 30	35 55	37 30	35 55	37 30
36 15	37 50	36 15	37 50	36 15	37 50
36 35	38 10	36 35	38 10	36 35	38 10
36 55	38 30	36 55	38 30	36 55	38 30
37 15	38 50	37 15	38 50	37 15	38 50
37 35	39 10	37 35	39 10	37 35	39 10
37 55	39 30	37 55	39 30	37 55	39 30
38 15	39 50	38 15	39 50	38 15	39 50
38 35	40 10	38 35	40 10	38 35	40 10
38 55	40 30	38 55	40 30	38 55	40 30
39 15	40 50	39 15	40 50	39 15	40 50
39 35	41 10	39 35	41 10	39 35	41 10
39 55	41 30	39 55	41 30	39 55	41 30
40 15	41 50	40 15	41 50	40 15	41 50
40 35	42 10	40 35	42 10	40 35	42 10
40 55	42 30	40 55	42 30	40 55	42 30
41 15	42 50	41 15	42 50	41 15	42 50
41 35	43 10	41 35	43 10	41 35	43 10
41 55	43 30	41 55	43 30	41 55	43 30
42 15	43 50	42 15	43 50	42 15	43 50
42 35	44 10	42 35	44 10	42 35	44 10
42 55	44 30	42 55	44 30	42 55	44 30
43 15	44 50	43 15	44 50	43 15	44 50
43 35	45 10	43 35	45 10	43 35	45 10
43 55	45 30	43 55	45 30	43 55	45 30
44 15	45 50	44 15	45 50	44 15	45 50
44 35	46 10	44 35	46 10	44 35	46 10
44 55	46 30	44 55	46 30	44 55	46 30
45 15	46 50	45 15	46 50	45 15	46 50
45 35	47 10	45 35	47 10	45 35	47 10
45 55	47 30	45 55	47 30	45 55	47 30
46 15	47 50	46 15	47 50	46 15	47 50
46 35	48 10	46 35	48 10	46 35	48 10
46 55	48 30	46 55	48 30	46 55	48 30
47 15	48 50	47 15	48 50	47 15	48 50
47 35	49 10	47 35	49 10	47 35	49 10
47 55	49 30	47 55	49 30	47 55	49 30
48 15	49 50	48 15	49 50	48 15	49 50
48 35	50 10	48 35	50 10	48 35	50 10
48 55	50 30	48 55	50 30	48 55	50 30
49 15	50 50	49 15	50 50	49 15	50 50
49 35	51 10	49 35	51 10	49 35	51 10
49 55	51 30	49 55	51 30	49 55	51 30
50 15	51 50	50 15	51 50	50 15	51 50
50 35	52 10	50 35	52 10	50 35	52 10
50 55	52 30	50 55	52 30	50 55	52 30
51 15	52 50	51 15	52 50	51 15	52 50
51 35	53 10	51 35	53 10	51 35	53 10
51 55	53 30	51 55	53 30	51 55	53 30
52 15	53 50	52 15	53 50	52 15	53 50
52 35	54 10	52 35	54 10	52 35	54 10
52 55	54 30	52 55	54 30	52 55	54 30
53 15	54 50	53 15	54 50	53 15	54 50
53 35	55 10	53 35	55 10	53 35	55 10
53					